



41^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec les Rapporteurs spéciaux sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association et sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression

Genève, le 26 juin 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue aux Rapporteurs spéciaux sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association et sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression et les remercie pour leurs rapports.

La liste des opportunités qu'offrent les technologies digitales pour l'exercice des libertés fondamentales est impressionnante. Les défis posés par les restrictions des gouvernements et l'utilisation abusive de matériel de surveillance sont malheureusement nombreux également et doivent être combattus.

A ce titre, il est important de rappeler aussi la responsabilité des entreprises, qui doivent s'assurer que leurs plateformes et technologies ne servent pas à violer les droits de l'homme.

Monsieur le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association,

Comment impliquer davantage les entreprises digitales afin que leurs activités respectent les droits de réunion pacifique et d'association ?

Qu'attendez-vous spécifiquement du commentaire général sur l'article 21 du Pacte sur les droits civils et politiques par rapport aux aspects digitaux ?

Monsieur le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression,

Vous mentionnez deux initiatives suisses, le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées et le Document de Montreux, comme modèles pour une éventuelle régulation non-contraignante des entreprises de surveillance privées. Le Code de conduite dispose d'un mécanisme de gouvernance et contrôle comprenant des mesures de certification, monitoring et traitement des plaintes, qui pourrait constituer un modèle intéressant.

Ces instruments destinés aux entreprises militaires et de sécurité privées pourraient-ils être étendus aux entreprises de surveillance ou s'agirait-il de créer de nouveaux mécanismes qui s'en inspirent ?

Je vous remercie.